



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Solicitor General
Canada

Solliciteur général
Canada

GUIDE POUR L'ÉTUDE DU FILM

" DE PÈRE EN FILS "

Un film produit pour et par des Autochtones,
avec l'aide du Service du programme
commandité de l'Office national
du film

Publié par la Division des communications,
Ministère du Solliciteur général, pour
le Groupe de travail sur le contrôle des
armes à feu, 1979

GUIDE POUR L'ÉTUDE DU FILM
DE PÈRE EN FILS

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	2
Brève description du film	2
Description détaillée du film	4
Exemples de questions à poser aux élèves	8
Sujets de discussion possibles en classe	9
Dispositions clés du nouveau texte de loi sur le contrôle des armes à feu	10
Sécurité dans le maniement des armes à feu	13
Dernière observation	20

NOTE:

Le film De père en fils ne donne pas une description complète des nouvelles dispositions législatives sur le contrôle des armes à feu ou des précautions à prendre dans le maniement de ces armes. Cependant, comme certains enseignants voudront s'en servir en guise d'introduction à l'un de ces sujets ou aux deux, nous avons réuni une information plus détaillée à leur intention dans le présent guide.

Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Storage

0000013759



SOL GEN CANADA LIB/BIBLIO

Remarques préliminaires

Il importe de signaler que ce film a été produit par des Autochtones, essentiellement à l'intention d'un auditoire autochtone. L'idée première des producteurs était de projeter le film en présence d'un animateur social. Ce facteur est important pour deux raisons.

Premièrement, les producteurs n'ont pas cherché à couvrir tous les éléments du nouveau texte de loi; ils se sont limités aux éléments qui intéressent tout particulièrement un auditoire autochtone. Ils n'ont nullement essayé d'aborder des questions qui intéresseraient davantage les citadins. Deuxièmement, le film a pour cadre le milieu culturel des Indiens du Canada. Les fusils sont, dans bien des cas, un facteur important de leur survie, et le film part du principe qu'ils sont partie intégrante de l'existence dans la plupart des réserves. C'est pourquoi les producteurs s'attardent aussi sur bon nombre des principes de sécurité inhérents au nouveau texte de loi sur les armes à feu.

Vue sous certains angles, cette façon de procéder peut faciliter la compréhension de l'auditoire, vue sous d'autres, elle peut rendre le film difficile à employer comme outil didactique.

Pour toutes ces raisons, nous vous exhortons à étudier ce guide attentivement et, si la chose est possible, à visionner le film vous-même afin de déterminer comment il pourrait être mis à profit le plus avantageusement dans votre propre classe.

Brève description du film

Le film De père en fils relate les aventures d'un Indien de onze ans qui se rend avec son père sur la réserve pour apprendre à connaître la nature auprès de son grand-père.

Pendant le film, ces trois personnages se trouvent à plusieurs reprises en présence d'"amateurs de sport" venus chasser dans le même coin. Ces chasseurs commettent bon nombre d'erreurs courantes dans le maniement de leurs fusils. Un agent spécial de la G.R.C. les dépiste, et il explique à Edward, Martin et Osakdo les nouvelles dispositions législatives sur le contrôle des armes à feu et comment ces dispositions ont été conçues pour enrayer de telles négligences.

Ces entretiens rappellent à Martin certaines anecdotes que des membres de sa famille lui ont racontées et qui illustrent d'autres dangers associés au maniement des armes à feu; plusieurs de ces récits sont mis en scène dans le film.

A la fin du film, le grand-père Osakdo est blessé par des chasseurs, et cette scène est une dernière preuve des conséquences possibles d'un maniement négligent des armes à feu. Puis on voit une scène où la police, aidée d'un hélicoptère, poursuit les malfaiteurs, arrive à les subjuguier et les amène au poste.

Le gros de l'information relative aux nouvelles dispositions législatives est relayé par l'agent de police spécial dans les entretiens qu'il a avec les trois principaux personnages. Ces parties tendent à manquer d'entrain par comparaison avec les scènes d'action, et l'enseignant peut avoir avantage à étudier ces parties attentivement, s'il a l'intention de projeter le film, afin de pouvoir renseigner ses étudiants sur les nouvelles dispositions de la loi. C'est pourquoi on a inclus dans le présent guide une section sur les dispositions clés du nouveau texte de loi.

Le film De père en fils peut également être utile pour enseigner les façons sûres de manier les armes à feu; c'est pourquoi on a inclus dans le présent guide une section sur les mesures de sécurité à prendre dans le maniement des fusils et carabines qui ne sont pas à autorisation restreinte.

On trouvera à la suite de ce bref exposé une description détaillée et minutée du scénario; elle devrait aider l'enseignant à évaluer le film De père en fils.

DE PERE EN FILS

Description

0 m 00 à 0 m 28

Générique

0 m 28 à 1 m 00

Un garçon de onze ans, Edward, et son père se rendent dans un coin sauvage de la réserve pour apprendre du grand-père d'Edward les rudiments de la chasse et de la vie en plein air. On nous présente quelques "amateurs de sport" ivres qui tirent sur des bouteilles de bière près d'une cabane abandonnée. Edward est en train d'apprendre à se servir d'une carabine.

1 m 00 à 3 m 03

Edward est surpris par les coups de feu des chasseurs et appuie accidentellement sur la détente de sa carabine. L'arme pointe dans la direction de son grand-père, Osakdo. Edward et son père, Martin, craignent qu'Osakdo ait été touché et courent à son aide. Osakdo est indemne, mais Martin est certain que le fait qu'il soit resté étendu, immobile, jusqu'à leur arrivée n'annonce que le début d'une leçon. Convaincus que tous les coups de feu ont fait fuir le gibier des alentours, ils décident de s'installer pour la nuit. (A remarquer: quand ils quittent le lieu où a failli se produire l'accident, Martin transporte la carabine. Il la tient correctement.)

3 m 03 à 9 m 05

Les trois sont assis autour du feu et Osakdo demande à Edward ce qu'est la vie dans la ville. Edward répond qu'il n'aime pas beaucoup cette vie, qu'il y a trop de règles à suivre, en particulier à l'école. Il dit préférer se trouver en pays sauvage où il n'y a pas de règles. Osakdo lui signale qu'il existe également des règles dans les bois, d'importantes règles de survie. Prenant comme exemple les petits animaux et leur comportement, Osa io explique que, dans la nature, les jeunes apprennent de leurs aînés.

S'ils n'apprennent pas, ils risquent fort de ne pas survivre. Seuls les êtres humains oublient les règles. Le groupe décide de se coucher; les deux aînés rient en pensant à Martin qui croyait son père blessé.

9 m 05 à 13 m 46

Un employé du service d'électricité est en train de réparer un câble endommagé quand les trois personnages arrivent à un nouveau poste de chasse. Un agent spécial autochtone de la G.R.C., qui est un ami d'Osakdo, s'y trouve et explique au groupe que des chasseurs ont fait sauter les isolateurs pour fils à haute tension. Cela présente un danger très grave, car un fil pourrait facilement tomber et allumer un feu. Il commence également à leur parler des nouvelles dispositions législatives sur les armes à feu, dont l'objet est d'empêcher que des armes se trouvent entre les mains de gens qui ne savent pas les manier sérieusement. Si un agent rencontre une personne qui se sert mal d'une arme à feu, il confisque l'arme et empêche la personne d'en obtenir une autre. (Note: Cette section peut être un peu aride pour les jeunes étudiants, et l'information peut ne pas être toute absorbée. Si vous comptez projeter le film pour enseigner à vos étudiants les dispositions législatives qui régissent les armes à feu, c'est là une des sections que vous pourriez étudier en détail après le visionnement du film. On trouvera à la page du présent guide une liste des dispositions clés du nouveau texte de loi.) L'agent spécial part à la recherche des chasseurs, pendant qu'Osakdo, Martin et Edward restent sur place pour chasser le chevreuil.

13 m 46 à 17 m 20

Martin et Edward trouvent les pistes d'un chevreuil blessé et décident de les suivre. Osakdo reste au campement. L'agent spécial, Bill, revient, et les deux engagent une conversation. Martin et Edward reviennent peu de temps après. Ils ont trouvé le chevreuil blessé au fond d'un ravin, mais ils n'ont pu se rendre jusqu'à lui. Ils déplorent ce gaspillage de vie et de nourriture. Ils veulent tous mettre un terme à ce carnage inutile. Bill donne plus de détails sur les

nouvelles dispositions relatives au contrôle des armes à feu, puis il se rappelle une histoire qui montre dans la pratique comment des accidents surviennent quand les gens ne font pas preuve d'une extrême prudence dans le manquement des armes à feu.

17 m 20 à 19 m 03

Nous voyons une mise en scène de l'anecdote de Bill. Un homme et sa femme ont amené quelques-uns de leurs petits-enfants en forêt pour leur enseigner à vivre dans la nature. L'homme, qui a passé plusieurs jours à chasser en amont de la rivière, revient fatigué et très malade. Vu son état, il ne pense qu'à s'étendre et à se reposer, et oublie de décharger sa carabine. Les enfants jouent aux cow-boys, et l'un d'eux aperçoit la carabine. En jouant avec, il tire accidentellement dans la jambe de sa grand-mère. La blessure n'est pas grave, mais elle est douloureuse. C'est apprendre à la dure école la façon de bien ranger une arme à feu. Bill explique qu'en vertu des nouvelles dispositions, une personne qui ne range pas ses armes et munitions séparément et sûrement, commet une infraction.

19 m 03 à 21 m 13

Bill donne plus de détails sur le nouveau texte de loi. Edward ne pourra s'acheter ses propres armes avant son seizième anniversaire, bien qu'il puisse obtenir un permis l'autorisant à utiliser un fusil à l'âge de 12 ans. (Note: C'est une modification qui a été apportée par le nouveau texte de loi. On trouvera plus de détails à ce sujet à la section du présent guide qui porte sur les dispositions clés de ce texte.) Martin s'enquiert des armes prohibées, et Bill signale aux personnes présentes que toutes les carabines et tous les fusils de chasse dont le canon mesure moins de dix-huit pouces ou dont la longueur totale est inférieure à vingt-six pouces sont prohibés. Ces propos rappellent à Martin l'histoire que lui a racontée son oncle Arthur.

- 21 m 13 à 22 m 51 Nous voyons une mise en scène de l'histoire de l'oncle Arthur dans le nord du Québec. L'oncle en question rencontre des jeunes hommes qui chassent avec des fusils à canon tronçonné. Ils manquent bon nombre des oiseaux qu'ils visent et ne réussissent qu'à en blesser d'autres. Ils ne réussissent à récupérer que très peu de ces oiseaux blessés. Arthur leur montre comment un véritable chasseur traque les oiseaux. Les jeunes semblent avoir appris leur leçon.
- 22 m 51 à 23 m 40 De retour au lieu de campement, Bill signale aux jeunes que des armes de ce genre peuvent être confisquées et que les autorités ne délivreront pas de nouveaux permis pour celles-ci. Il part à la recherche des chasseurs; Osakdo, Martin et Edward décident également de poursuivre leur chemin, jugeant encore une fois que les chasseurs auront fait fuir le gibier des alentours.
- 23 m 40 à 27 m 16 Les chasseurs, roulant dans une fourgonnette de camping, s'amuse à tirer sur les panneaux de signalisation. Martin et Edward s'engagent sur la route en camion et ils sont presque heurtés par les chasseurs; Osakdo est atteint à l'épaule. Bill arrive sur les lieux et signale l'incident par radio; puis il accompagne Osakdo à l'hôpital avec Martin et Edward. Avec l'aide d'un hélicoptère, on pourchasse les chasseurs, on arrive à les subjuguier et on les emmène au poste.
- 27 m 16 à 28 m 30 Dans la scène finale, Martin sort de l'hôpital pour dire à Edward qu'Osakdo s'en tirera et qu'il donne à son petit-fils ses nouvelles bottes. Edward est enchanté et il est certain de pouvoir les porter immédiatement. Il les essaie, et l'on peut voir qu'elles sont beaucoup trop grandes pour lui. Il lui reste beaucoup à apprendre.

Exemples de questions à poser aux élèves

1. Dans les premières scènes, Edward est surpris et appuie accidentellement sur la détente de sa carabine. Quelles erreurs de maniement sont à l'origine de l'accident?
2. Au début du film, nous avons vu des chasseurs tirer sur des bouteilles de bière. Quelles erreurs commettent-ils dans cette scène? Font-ils quelque chose de bien? Croyez-vous qu'ils devraient être autorisés à posséder des armes à feu?
3. Quelle leçon Osakdo essaie-t-il d'enseigner à Edward tandis qu'ils sont assis autour du feu? Croyez-vous qu'Edward comprend ce qu'essaie de lui enseigner son grand-père?
4. D'après le film, quel danger y a-t-il à faire sauter des isolateurs de fils à haute tension? Connaissez-vous d'autres dangers?
5. Qu'est-ce qu'une "autorisation d'acquisition d'armes à feu"?
6. Quand doit-on avoir une telle autorisation?
7. Pourquoi faut-il en avoir une?
8. Quel âge faut-il avoir pour obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu?
9. Les personnes de moins de seize ans ont-elles le droit de se servir d'une arme à feu? Dans l'affirmative, quelles conditions doivent-elles respecter?
10. Qu'est-ce qu'une "arme prohibée"?
11. Pourquoi ces armes sont-elles prohibées, selon vous?
12. Dans l'histoire que raconte l'agent spécial, quelle est l'erreur que commet le grand-père et qui est à l'origine de l'accident? Qu'aurait-il dû faire?
13. Dans quelles conditions une personne peut-elle obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu gratuitement?
14. Dans quelles circonstances un agent de police peut-il retirer une arme à une personne?

15. Dans l'histoire de l'oncle Arthur, quelles sont les erreurs que commettent les garçons? Énumérez toutes celles auxquelles vous pouvez penser?
16. Aux termes des nouvelles dispositions législatives sur les armes à feu, que peut-il se produire si un agent de police vous trouve en possession d'une arme prohibée?
17. Dans la scène où les chasseurs roulent en fourgonnette, qu'y a-t-il de dangereux dans leur comportement? Quel en est le résultat?
18. Que vous a appris ce film au sujet de la sécurité?
19. Qu'avez-vous appris au sujet du nouveau texte de loi sur le contrôle des armes à feu?
20. Que croyez-vous qu'Edward a appris pendant les deux jours passés en compagnie de son grand-père? Croyez-vous qu'il lui reste d'autres choses à apprendre?

Sujets de discussion possibles en classe

La description que donne le film De père en fils des nouvelles dispositions sur les armes à feu ou sa façon d'aborder les mesures de sécurité propres aux armes à feu sont évidemment incomplètes. Ces deux tâches sont complexes, et il serait extrêmement difficile de couvrir l'un et l'autre sujet complètement dans un seul film. Cependant, on y soulève plusieurs questions qu'il pourrait être utile de discuter en groupe. Voici quelques sujets de discussion possibles:

1. Pourquoi croyez-vous que le gouvernement a adopté les nouvelles dispositions législatives sur le contrôle des armes à feu?
2. Croyez-vous que ces dispositions sont assez strictes ou qu'elles sont trop strictes? Quels changements voudriez-vous y apporter?

3. Existe-t-il des différences entre les problèmes que présentent les armes dans les villes et ceux qu'elles présentent dans les régions rurales ou sauvages? Quelles sont ces différences d'après vous?
4. Quelles sont les avantages réels des armes? Que se passerait-il, selon vous, s'il n'y avait absolument plus de fusils?
5. Ce film vous a-t-il appris quelque chose sur la culture indienne?
6. Les provinces elles-mêmes peuvent exiger qu'une personne suive un cours approuvé par le gouvernement et portant sur les précautions à prendre à l'égard des armes à feu avant de lui délivrer une autorisation d'acquisition à cet effet. Qu'en pensez-vous? Sur quoi, selon vous, devrait porter ce cours?
7. Ce film a-t-il changé l'idée que vous vous faites des fusils? De quelle façon?

Dispositions clés du nouveau texte de loi sur le contrôle des armes à feu

Le nouveau texte de loi oblige essentiellement les personnes qui désirent utiliser des armes à feu pour quelque raison que ce soit à faire deux choses:

1. Depuis le 1^{er} janvier 1979, à obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu avant d'acheter ou d'emprunter une arme à feu;
2. à manipuler et transporter les armes à feu de façon prudente, et à les entreposer dans un endroit sûr.

D'autres parties du nouveau texte de loi touchent principalement les personnes qui utilisent mal les fusils et sont la cause de décès ou de blessures insensés. Elles prévoient notamment des ordonnances d'interdiction, des sanctions plus sévères pour l'usage criminel d'armes et le renforcement des pouvoirs de la police de perquisitionner et de saisir des armes dans des situations

dangereuses. L'objet des nouvelles dispositions est de réprimer la négligence et l'abus dans l'utilisation des armes à feu, sans pour autant nuire aux utilisateurs légitimes, notamment les chasseurs et trappeurs qui se servent de fusils pour gagner leur vie.

On a apporté à la loi un certain nombre de modifications importantes reflétant les préoccupations des personnes qui gagnent leur vie en chassant et en trappant. Par exemple:

1. Une personne qui chasse ou trappe pour gagner sa vie n'aura pas à payer le dix dollars qu'il en coûte pour obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu.
2. Un mineur (une personne de moins de seize ans) qui chasse ou trappe pour assurer sa subsistance ou celle de sa famille pourra obtenir un permis pour utiliser une arme à feu, avec le consentement d'un parent ou d'un tuteur.
3. Une personne pourra emprunter une arme à feu sans obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu, si elle en a besoin pour chasser ou trapper.

Autorisation d'acquisition d'armes à feu

Cette autorisation est le nouveau document que TOUTE personne doit absolument détenir pour se procurer une arme à feu depuis le 1^{er} janvier 1979. Seules les personnes qui ont seize ans ou plus et qui n'ont pas dans le passé commis des actes de violence ont le droit d'obtenir une autorisation. (Note: Dans certaines provinces, le procureur général exige qu'une personne réussisse à un cours approuvé relatif au maniement des fusils pour obtenir une autorisation d'acquisition.) L'autorisation est délivrée par les préposés aux armes à feu (agents de police) moyennant une somme de dix dollars. (Note: L'autorisation est délivrée gratuitement aux personnes qui ont besoin d'une arme pour assurer leur subsistance ou celle de leur famille.) Une autorisation est valide dans tout le Canada pendant une période de cinq ans.

Délivrance d'un permis à un mineur

Les jeunes âgés de douze à seize ans peuvent se servir de fusils à canon long, sous surveillance, pour pratiquer le tir, chasser le gibier ou suivre des cours relatifs au maniement des armes à

feu, à la condition d'obtenir au préalable un permis avec le consentement d'un parent ou d'un tuteur. Le permis est délivré gratuitement et il précise les conditions que doit respecter le détenteur.

Un mineur (pas d'âge minimal) peut également obtenir un permis pour utiliser un fusil à canon long, sans surveillance, s'il a besoin du fusil en question pour chasser ou trapper dans le but d'assurer sa subsistance ou celle de sa famille.

Nouveaux pouvoirs pour interdire la possession et l'utilisation d'armes à feu

Il est désormais interdit aux personnes reconnues coupables d'un délit criminel commis avec violence de posséder ou d'utiliser des armes à feu. Un agent de police peut également demander à un juge de rendre une ordonnance d'interdiction, s'il constate qu'une personne exhibe un comportement dangereux ou menaçant.

Manipulation et utilisation négligentes des armes à feu

La nouvelle législation prévoit des sanctions contre les personnes qui utilisent, manipulent ou entreposent des armes ou munitions d'une façon négligente. Les tribunaux devront déterminer dans chaque cas ce qui constitue de la négligence.

Armes à autorisation restreinte

Toutes les armes de poing - les pistolets et revolvers - ainsi que toutes les carabines semi-automatiques dont le canon mesure moins de 18 pouces $\frac{1}{2}$ ou dont la longueur totale est inférieure à 26 pouces, et qui permettent de tirer des munitions à percussion centrale, doivent être enregistrées au poste de police.

Armes prohibées

Toutes les armes automatiques, toutes les carabines et tous les fusils de chasse dont le canon a été réduit à moins de 18 pouces ou dont la longueur totale est inférieure à 26 pouces,

les silencieux, les couteaux à cran d'arrêt, diverses armes des arts martiaux, et tout dispositif qui utilise des produits chimiques ou l'électricité pour mettre hors combat ou pour immobiliser, sont des armes prohibées et elles doivent être remises à la police qui se chargera de les détruire.

Nouvelles sanctions applicables à l'utilisation d'armes à des fins criminelles

Les personnes qui se servent d'armes à feu pendant qu'elles commettent ou tentent de commettre un délit criminel, ou pendant qu'elles fuient après avoir commis un tel délit, sont coupables, qu'elles aient ou non blessé ou eu l'intention de blesser, d'un délit additionnel et sont passibles d'une peine d'emprisonnement obligatoire d'au moins un an et d'au plus quatorze ans. Cette peine doit être purgée à la suite de toute autre peine imposée pour le délit initial.

Si vous désirez plus de renseignements sur les nouvelles dispositions législatives, notamment sur toutes les exemptions et sur les droits d'appel, vous pouvez en demander par écrit au ministère du Solliciteur général à Ottawa.

Vous pouvez vous procurer des spécimens de l'autorisation d'acquisition d'armes à feu et obtenir des renseignements additionnels au poste de police de votre localité.

Sécurité dans le maniement des armes à feu

La présente section ne se veut pas un cours complet sur la sécurité propre aux armes à feu; cependant, elle couvre tous les éléments clés du sujet et fournit l'information de base nécessaire à une discussion du film, en classe.

Si vous désirez de la documentation sur ce sujet très important, notamment des diagrammes étiquetés de carabines et de fusils de chasse, ou des renseignements qui se rapportent davantage à la chasse dans votre région, veuillez communiquer avec une des personnes suivantes, selon votre province de résidence:

M. George E.A. Reid
Chef provincial des préposés aux armes à feu
Ministère du Solliciteur général
7^e étage, immeuble Melton
10310, avenue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5Y 1Y8

M. Lorne M. Newson
Chef provincial des préposés aux armes à feu
Division du droit criminel
Ministère du Procureur général
1016, rue Langley
Victoria (C.-B.)
V8V 1X4

M. Roy W. Cooper
Chef provincial des préposés aux armes à feu
Ministère du Procureur général
5^e étage, immeuble Woodsworth
405, avenue Broadway
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3L6

M. W.G. Logan
Chef provincial des préposés aux armes à feu
Ministère du Procureur général
New City Hall
C.P. 7120
Regina (Saskatchewan)
S4P 3S6

M. Harold Steeves
Chef provincial des préposés aux armes à feu
Ministère de la Justice
Palais de justice du comté de York
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

M. Luke F. Flinn
Chef provincial des préposés aux armes à feu
Pièce 524, immeuble Roy
1657, rue Barrington
Halifax (Nouvelle-Ecosse)
B3J 2A1

M. S.E. Green
Chef provincial des préposés aux armes à feu
Regent Court
C.P. 248
Charlottetown (I.-P.-E.)
C1A 1V4

M. Alain Gagnon
Chef provincial des préposés aux armes à feu
Sûreté du Québec
1701, rue Parthenais, pièce 780
Montréal (Québec)
H2K 3S7

Surintendant intérimaire J.C. Villemaire
Chef provincial des préposés aux armes à feu
Sûreté provinciale de l'Ontario
125 est, boulevard Lakeshore
Toronto (Ontario)
M6A 2A1

M. Herbert A. Vivian
Chef provincial des préposés aux armes à feu
Ministère de la Justice
Immeuble Confederation
Saint-Jean (Terre-Neuve)
Alc 5T7

M. R.L. James
Chef territorial des préposés aux armes à feu
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Yellowknife (T.N.-O.)
XOE 1H0

Shérif Al Adams
Chef territorial des préposés aux armes à feu
Administration du Territoire du Yukon
Pièce 235, immeuble fédéral
Whitehorse (Territoire du Yukon)
Y1A 2C6

La principale chose dont il faut se rappeler est qu'une arme à feu est dangereuse. Elle est conçue pour tuer. Quiconque manipule de façon négligente tout genre de fusil peut donc causer des blessures graves.

Les dix commandements de la sécurité

1. Toujours manipuler un fusil comme s'il était chargé. C'est la première règle et peut être la plus importante que tous les propriétaires de fusils doivent respecter.
2. Bien identifier la cible avant d'appuyer sur la détente.
Un chasseur doit être certain que la cible visée n'est pas du gibier protégé par la loi avant d'appuyer sur la détente. Il doit également connaître la distance de tir et les dangers de la carabine ou du fusil de chasse qu'il utilise. Une bonne carabine de calibre .22, munie d'une hausse de visée, est une des carabines les plus précises sur une distance inférieure à 100 verges. Les coups tirés sur du gibier peuvent atteindre leur cible jusqu'à une distance de 75 verges, s'ils sont bien tirés. Un chasseur ne devrait jamais tirer sur une cible qui se trouve au-delà de la distance de tir de l'arme qu'il utilise. Une carabine de calibre .22 peut être dangereuse jusqu'à une distance d'un mille. Une carabine 30.30 est assez précise jusqu'à une distance de 150 verges et elle présente un danger jusqu'à une distance d'un mille et demi. Les calibres 30.06, .308, .270, etc., sont précis jusqu'à une distance de 500 verges dans une bonne carabine de chasse et ils présentent un danger jusqu'à une distance de trois milles. Un fusil de chasse chargé de cartouches légères est précis sur une distance de 40 verges, mais il peut présenter un danger sur une distance de 300 verges. La portée efficace de ce même fusil chargé de projectiles BB ou SSG ne dépasse pas 50 verges, mais une charge plus lourde peut présenter un danger jusqu'à une distance de 400 verges. Il est donc extrêmement important de prêter attention à ce qui se trouve derrière la cible. Quand le cerveau commande au doigt d'appuyer sur la détente, on ne peut arrêter l'action qui s'ensuit. Même les meilleurs tireurs manquent parfois la cible, et la balle continue d'être dangereuse sur une très grande distance. Ne jamais tirer dans les airs.
3. Ne jamais pointer un fusil sur quelqu'un ou quelque chose pour plaisanter. Ne jamais plaisanter en se servant d'un fusil. Les fusils ne sont pas des jouets et ils ne devraient jamais être pointés en direction d'autres personnes, même s'ils ne sont pas chargés.

4. Toujours porter le fusil de manière à pouvoir en contrôler le canon. En ayant un étui à fusil sur, le chasseur réussit à maîtriser les mouvements du canon, même s'il trébuche ou tombe. La détente est parfois actionnée par un coup sec et soudain. Si le chasseur ignore où pointe le canon, sa négligence peut faire une victime de lui ou d'un compagnon. Ne jamais tenir son doigt sur la détente en marchant. Il est toujours dangereux de courir en tenant un fusil chargé.
5. Toujours décharger les fusils avant de les ranger. Il faut transporter les fusils au lieu de tir dans des étuis et les vérifier avant de partir. Il faut dégager les mécanismes ou démonter les fusils avant de quitter le lieu de tir. Il faut procéder à une nouvelle vérification avant d'entrer dans le camp de chasse ou de ranger les fusils pour la nuit. Il est illégal de transporter un fusil chargé dans un véhicule en mouvement.
6. S'assurer que le canon et le mécanisme ne sont pas obstrués. Si la bouche du canon touche accidentellement de la terre ou de la neige, toujours désarmer le fusil et le vérifier immédiatement. Toute obstruction peut être extrêmement dangereuse. Retirer l'huile et la graisse de l'âme du canon avant de tirer. N'apporter de munitions que pour le fusil utilisé. Certains calibres de munitions de carabines sont tellement semblables qu'il est en fait possible de placer une cartouche d'un calibre donnée dans la chambre d'une carabine conçue pour recevoir une cartouche d'un autre calibre, puis de tirer. Cette erreur peut s'avérer extrêmement dangereuse étant donné qu'une pression excessive est exercée dans la douille d'une cartouche qui ne s'ajuste pas parfaitement au contour de la chambre. Le tireur peut être mortellement blessé. La plupart des fusils de chasse de calibre .12 ont une chambre conçue pour recevoir une cartouche de 2 3/4 pouces. Or, une cartouche magnum de 3 pouces peut s'insérer dans la plupart des chambres de 2 3/4 pouces; toutefois, si elle est tirée, l'embouchure de la douille ne peut s'ouvrir suffisamment pour laisser passer librement la charge au-delà du cône qui se trouve juste à l'avant de la chambre. Elle a le même effet que toute autre obstruction dans le canon d'un fusil: habituellement, il éclate et blesse le tireur.

7. Désarmer les fusils qui sont laissés sans surveillance. Les fusils et munitions devraient être rangés séparément et placés hors de portée des enfants et des adultes négligents. Les cartouches qui sont écrasées ou frappées avec un marteau ou une roche peuvent éclater en se déchargeant, étant donné que la douille n'est pas assez forte pour résister à la pression ainsi engendrée, si elle ne se trouve pas entourée de la chambre qui est conçue pour la recevoir. En pareil cas, des éclats de métal provenant de l'enveloppe principale peuvent causer des blessures graves. Ne jamais frapper les cartouches avec une roche et ne jamais les laisser tomber dans un feu.
8. Ne jamais grimper une clôture ou sauter par-dessus un fossé en tenant un fusil chargé. Placer plutôt le fusil de l'autre côté de la clôture, si l'on est seul, et franchir la clôture à un autre endroit. Ne jamais tirer un fusil vers soi en le tenant par la bouche du canon. Le cran de sûreté est un dispositif mécanique, donc exposé à des défaillances; il ne faut jamais s'y fier. Ainsi, il est indispensable de désarmer les armes lorsqu'on traverse une rivière ou que l'on escalade une berge escarpée afin de prévenir tout accident qui pourrait survenir si l'on trébuchait ou tombait. Le tireur qui charge ou décharge une arme à feu doit toujours pointer la bouche du canon dans une direction sûre. S'il la remet à une autre personne, il doit veiller à ce qu'elle soit désarmée et à ce que le mécanisme soit dégagé.
9. Ne jamais tirer sur des objets plats ou durs, ou sur la surface de l'eau. Personne ne peut contrôler la direction d'un ricochet.
10. Ne pas consommer d'alcool pendant que l'on manipule des armes à feu. L'alcool brouille la vue, fausse la visée et dérègle le jugement. Ne jamais boire pendant ou avant de manipuler une arme à feu.

Mesures de sécurité à prendre chez soi

Le chasseur prend responsabilité de son fusil dès l'instant où il y touche, que ce soit à la maison ou dans le bois. Il a la responsabilité non seulement de sa

propre sécurité, mais aussi de celle de toute personne qui peut se trouver mise en danger par la façon dont il manipule son arme à feu. Les règles suivantes s'appliquent en particulier à la manipulation des armes à feu dans la maison:

- Ne jamais permettre que l'on entre dans un immeuble avec un fusil chargé.
- Au moment de prendre une arme à feu, pointer la bouche du canon dans une direction sûre, dégager le mécanisme et s'assurer que la chambre et le magasin sont tous les deux vides.
- Manipuler tout fusil comme s'il était chargé.
- Ne jamais pointer une arme à feu en direction d'une personne ou d'une chose sur laquelle on n'a pas l'intention de tirer.
- Ne jamais permettre qu'une arme à feu, y compris un fusil à air, soit utilisée comme jouet.
- Enseigner aux enfants que les armes à feu sont dangereuses et tenir ces armes hors de leur portée, de préférence sous clé. Ne pas laisser traîner les clés d'une armoire à fusil à la portée des enfants ou des adultes négligents.
- Ranger les munitions sous clé, dans un endroit frais et sec, différent de celui où sont rangées les armes à feu.
- Si l'on se fait montrer un fusil dont on ne connaît pas le mécanisme ou le modèle, il faut demander au propriétaire de faire une démonstration de la façon de dégager le mécanisme et de prouver qu'il est bien déchargé.
- Les fusils doivent être rangés en position horizontale. S'ils sont rangés à la verticale, la crosse en bas, l'huile peut s'écouler du canon jusqu'à la chambre ou au mécanisme. Cet écoulement peut occasionner une pression indue dans la chambre ou une défaillance du mécanisme la fois suivante où le fusil est utilisé.

- Les armes à feu, cartouches, etc., antiques ou commémoratives doivent être vérifiées par un armurier compétent qui veille à ce qu'elles soient sûres et en état de bien fonctionner.
- Ne jamais appuyer sur la détente pour vérifier si un fusil est chargé ou pour dégager le mécanisme.

Dernière observation

Le contrôle et la manipulation prudentes des armes à feu préoccupent de plus en plus la société canadienne. Nous espérons que le film De père en fils sera une base valable pour engager une discussion du sujet dans votre classe. Si vous désirez d'autres renseignements que ne fournit pas déjà le présent guide ou le film, ou si vous désirez recevoir une liste d'autres films portant sur le sujet de la sécurité ou des nouvelles dispositions législatives en matière d'armes à feu, adressez-vous au service suivant:

Ministère du Solliciteur général
Groupe de travail sur le contrôle des armes à feu
340 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8

